



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Associations de jeunesse et d'éducation

Question écrite n° 48698

Texte de la question

M. Michel Grandpierre attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la dégradation des relations entre les CEMEA et son ministère. Devant les graves difficultés rencontrées par les CEMEA, le ministère a diligente une inspection générale avec le ministère de la jeunesse et des sports et le ministère du travail et des affaires sociales afin d'établir un bilan de la situation de l'association. Il lui demande que la procédure de mise en œuvre de cette inspection soit accélérée, car tout retard dans cette démarche aurait pour conséquence de compromettre gravement le redressement entrepris par le CEMEA et de créer de graves difficultés de trésorerie.

Texte de la réponse

Les difficultés financières graves auxquelles sont confrontés les CEMEA ont été connues à la fin de l'année dernière alors qu'elles avaient été occultées lors des opérations d'évaluation qui se sont déroulées tout au long du premier semestre 1996 avec les services de mon département ministériel. Elles ont donc nécessité le recours à une procédure d'inspection qui, en priorité, devra faire toute la clarté sur la situation réelle de cet organisme, ses origines, ses causes et ses conséquences. Cette mission d'inspection a été confiée à trois inspecteurs généraux issus des affaires sociales, de l'administration de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports. Constituée début février, elle s'est mise immédiatement au travail et devrait rendre ses premières conclusions dans le courant du mois d'avril. Son analyse est indispensable et seule de nature à permettre de redéfinir le soutien que les ministères chargés de l'éducation nationale et de la jeunesse et des sports apporteront dans le strict respect des procédures budgétaires et comptables en vigueur aux activités que menent les CEMEA.

Données clés

Auteur : [M. Grandpierre Michel](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48698

Rubrique : Jeunes

Ministère interrogé : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 février 1997, page 902

Réponse publiée le : 31 mars 1997, page 1656